

10, rue Joliot-Curie - BP 46
23300 - LA SOUTERRAINE

☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12

Email : infos@cco23.fr

SIRET : 200 067 510 00145 – NAF : 8411Z – APE : 751A

Nos références \\10.10.0.248\comcom\CCOC\Dossiers Partagés\AdministratifConseils
Communautaires et Commissions\2019\CC\20191127 - CC08\20191127_CR CC08 V01.docx

**Compte-rendu du Conseil Communautaire n°08
du Lundi 27 Novembre 2019,
La Souterraine
Salle des fêtes rue du coq**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept Novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse s'est réuni en séance ordinaire, à La Souterraine, sur convocation de M. Etienne **LEJEUNE**, Président.

Nombre de membres en exercice : **62**

Date de convocation : 21 novembre 2019

Nombre de présents : **37**

Nombre de Pouvoirs : **5**

Nombre de votants : **42**

Etaient présents :

M. Bernard **AUDOUSSET**, Mme Marilyne **BEISSAT**, M. Michel **BURILLE**, M. Jean-Claude **CARPENTIER**, M. Gérard **CHAPUT**, M. Jean-Paul **CHAPUT**, M. Pierre **DECOURSIER**, Mme Jacqueline **DEDET**, Mme Brigitte **DUBOIS**, M. Louis **DUCLoux**, M. Jean-Claude **DUGENEST**, M. Guy **DUMIGNARD**, Mme Martine **ESCURE**, Mme Hélène **FAIVRE**, M. Daniel **FOREST**, M. Patrice **FILLOUX**, Mme Monique **GAUTHIER** (Suppléante de M. Gilles **GAUDON**), Mme Brigitte **JAMMOT**, M. Gilles **LAVAUD**, M. Bernard **LEFAURE**, M. Etienne **LEJEUNE**, M. Pascal **LEMAITRE** (Suppléant de M. Claude **LANDOS**), Mme Fabienne **LUGUET**, Mme Mireille **MANEAU**, M. Jacky **MARTINET**, M. André **MAVIGNER**, Mme Isabelle **MAZEIRAT**, M. Jean-François **MUGUAY**, Mme Karine **NADAUD**, M. Michel **NAVARRÉ**, M. François **PARBAUD** (Suppléant de Mme Valérie **CABOCHE**), M. Alain **PEYLE** (Suppléant de M. Thierry **PERONNE**), M. René **PHILIPPON**, M. Patrice **PIARRAUD**, Mme Françoise **PUYCHEVRIER**, Mme Micheline **SAINT LEGER**, Mme Josiane **VIGROUX AUFORT**.

Pouvoirs :

M. Yves **AUMAITRE** a donné pouvoir à M. Gérard **CHAPUT**,
M. Didier **BARDET** a donné pouvoir à M. Jean-Paul **CHAPUT**,
Mme Marie-Paule **GULYAS** a donné pouvoir à M. Pierre **DECOURSIER**,
Mme Josette **MOREAU** a donné pouvoir à M. André **MAVIGNER**,
M. Jean-Louis **BATHIER** a donné pouvoir à Mme Monique **GAUTHIER**.

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, Monsieur Daniel **FOREST** est élu secrétaire de séance.

Objet : Modifications apportées à la programmation du Centre Culturel Yves Furet

En complément de la programmation validée pour la saison culturelle 2019-2020, il est proposé de valider les modifications suivantes :

Nouvelle séance :

Le Tour du Théâtre en 80 minutes, Cie Thomas Visonneau

Mardi 10 décembre 2019 à 14h30 séance scolaire au Centre Culturel Yves Furet

Tarifs : 6€, 3€ & Gratuit pour les accompagnateurs, partenariat MJC La Souterraine.

Modifications :

- **Ambregris**, Cie Les Antliaclasses

Jeudi 16 janvier 2020 14h30 & 20h30 et vendredi 17 janvier 14h30, report de la saison 2018-2019

Les billets achetés pour les séances du 7 mai 2019 (déjà annulées) à 14h30 & 20h30 sont valables pour ces nouvelles séances mais remboursement possible pour les personnes ne pouvant y assister. Pour un montant maximum de 39 € au total.

Annulations :

- **Une génération perdue**, Cie Thomas Visonneau

Mercredi 5 février 2020 à Villard

Jeudi 6 février 2020 à Bazelat

Vendredi 7 février 2020 à Azat Châtenet

Ces 3 séances sont annulées et non reportées sur cette saison

Remboursement pour un montant maximum de 33 € au total.

Nouvelle séance :

- **Cinéklang**,

Vendredi 31 janvier 2020 à 10h & 14h30 au Centre Culturel Yves Furet

Tarifs : 6€, 3€ & Gratuit pour les accompagnateurs, partenariat MJC La Souterraine.

Modifications :

- **La Pie qui dit**, Cie Le Chat Perplexe

Mardi 10 mars 2020 au Centre Culturel Yves Furet

Remplacement de la séance de 10h par 2 séances à 9h30 et 11h

Tarifs : 3€ & Gratuit pour les accompagnateurs.

Nouvelle séance :

- **La Forêt des Heures**, Cie Le Chat Perplexe

Mercredi 11 mars 2020 à 15h au Centre Culturel Yves Furet

Tarifs : 6€, 3€ & Gratuit pour les accompagnateurs.

Nouvelle séance :

- **Soirée Warm-up HellFest**

Vendredi 24 avril 2020 à 20h30 au Centre Culturel Yves Furet

Tarifs : 20€-15€-12€.

Modification :

- **Société Philharmonique**

Annulation de la séance du samedi 30 mai 2020 et report au samedi 9 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.**

Souscription de « prêts relais subventions » court terme 24 mois.

L'annulation de l'arrêté de fusion prenant effet au 1^{er} janvier 2020, à cette date les 3 communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg seront recréées. Pour pouvoir fonctionner, chacune devra pouvoir disposer de la trésorerie nécessaire.

Au vu des montants engagés pour les principales opérations d'investissement et dans l'attente du versement des subventions notifiées pour le financement de ces opérations, il est proposé de recourir

à un prêt relais court terme souscrit en 3 contrats distincts pour permettre la ventilation des fonds empruntés entre les 3 communautés de communes dès le 1^{er} janvier 2020.

Après consultation, il est proposé de retenir l'offre faite par la Caisse d'Épargne qui se présente comme suit :

- Montant : 1 700 000€.
- Durée : 24 mois.
- Taux fixe : 0,29%.
- Versement des fonds : débloqué possible des fonds à tout moment en 1 ou plusieurs fois sous 4 mois.
- Amortissement du capital : in fine.
- Échéances : paiement à terme échu selon la périodicité retenue.
- Remboursement anticipé possible partiellement ou en totalité à tout moment sans pénalité.
- Commission d'engagement : 0,12% du montant.

Pour mémoire, le budget principal 2019 de la CCMVOC prévoyait un recours à l'emprunt à hauteur de 1 872 198,58€. A ce jour, un seul emprunt a été souscrit pour 770 000€ et une enveloppe de 363 196€ affectée au financement des résidences intergénérationnelles de Fleurat et Arrènes sera inscrite en restes à réaliser 2019-2020 au profit de la CC de Bénévent/Grand-Bourg (emprunts CARSAT).

A ce jour, il reste donc un montant de 1 872 198,58 - 770 000 - 363 196 = 739 002,58€ mobilisables en recettes d'emprunt.

Or, lors des travaux préparatoires à la défusion les besoins par territoire ont été identifiés comme suit :

Pays dunois :	600 000€
Bénévent/Grand-Bourg :	650 000€
Pays Sostranien :	<u>450 000€.</u>
	1 700 000€

Afin d'intégrer ces prêts relais au budget 2019 il est proposé de substituer aux recettes de subventions non encore notifiées un prêt relais comme suit (décision modificative de virement de crédits en recettes) :

DIMINUTION DE RECETTES					AUGMENTATION DE RECETTES				
Compte	Fonction	Opération	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Opération	Libellé	Montant
1321	61	18001	Subventions Etat Maison de santé La Souterraine	-960 997,42	1641	01	HO	Prêt relais court terme	960 997,42
TOTAUX				-960 997,42	TOTAUX				960 997,42

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.**

Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2020.

En application des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il doit mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits seront ensuite inscrits au budget lors de son adoption.

Dans l'attente du vote du budget de chacune des 3 futures communautés de communes, il est proposé d'adopter la répartition du quart des crédits d'investissement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (montants € TTC)			CCPS	CCBGB	CCPD
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2019	Montant autorisé avant le vote du BP 2020	1/3	1/3	1/3
20- Immobilisations incorporelles	195 325	48 831	16 277	16 277	16 277
204- Subventions d'équipement versées	815 399	203 850	87 950	87 950	87 950
21- Immobilisations corporelles	137 426	34 357	11 452	11 452	11 452
23- Immobilisations en cours	105 736	28 434	8 811	8 811	8 811
Total dépenses Investissement hors dette	1 253 886	313 472	104 491	104 491	104 491
ATELIERS RELAIS (montants € HT)			CCPS	CCBGB	CCPD
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2019	Montant autorisé avant le vote du BP 2020	100%	0%	0%
23- Immobilisations en cours	1 922 150	480 538	480 538	0	0
Total dépenses Investissement hors dette	1 922 150	480 538	480 538	0	0
CENTRE CULTUREL YVES FURET (montants € HT)			CCPS	CCBGB	CCPD
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2019	Montant autorisé avant le vote du BP 2020	100%	0%	0%
21- Immobilisations corporelles	11 157	2 789	2 789	0	0
Total dépenses Investissement hors dette	11 157	2 789	2 789	0	0
SPANC (montants € TTC)			CCPS	CCBGB	CCPD
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2019	Montant autorisé avant le vote du BP 2020	100%	0%	0%
20- Immobilisations incorporelles	3 776	944	944	0	0
21- Immobilisations corporelles	10 000	2 500	2 500	0	0
Total dépenses Investissement hors dette	13 776	3 444	3 444	0	0
PEPINIERE D'ENTREPRISES (montants € HT)			CCPS	CCBGB	CCPD
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2019	Montant autorisé avant le vote du BP 2020	100%	0%	0%
21- Immobilisations corporelles	10 000	2 500	2 500	0	0
23- Immobilisations en cours	10 000	2 500	2 500	0	0
Total dépenses Investissement hors dette	20 000	5 000	5 000	0	0
BATIMENT RECREATIF (montants € HT)			CCPS	CCBGB	CCPD
Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2019	Montant autorisé avant le vote du BP 2020	100%	0%	0%
	0	0	0	0	0
Total dépenses Investissement hors dette	0	0	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.**

Achat, agrandissement et location d'un bâtiment industriel sur la Z.I. du Cheix à La Souterraine porté par la Communauté de communes du Pays Sostranien à partir du 01/01/2020.

La Société SOMAC est actuellement engagée dans un processus de transmission entre la direction actuelle et un groupement de salariés repreneurs. Dans cette optique, la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse a été saisie dans le cadre de sa compétence « immobilier d'entreprise ». Soutenue par l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine, la Communauté de communes souhaite se porter acquéreur du bâtiment SOMAC et porter un projet d'agrandissement.

Le bâtiment est composé d'une partie atelier de 2 500 m², de 500 m² de bureaux au sol avec un étage. Le tout est édifié sur un terrain de 14 833 m².

Conformément à l'article L 1211-1 du Code général de la propriété publique, la collectivité territoriale doit au préalable recueillir l'avis du service chargé du domaine de l'Etat, dans les conditions prévues par le CGCT articles L 1311-9, L1311-10 et L1311-11. L'avis rendu par les services chargés du domaine de l'Etat estime la valeur vénale du bâtiment à 886 000 euros HT.

Le projet d'agrandissement porte sur une surface supplémentaire maximale de 960 m² au sol. Les besoins sont en cours de définition avec les porteurs de projet.

Afin de permettre l'intervention de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la Convention économique SRDEII entre la Communauté de communes et la Région (référence délibération : DEL-190522 du conseil communautaire du 22 mai 2019), il est demandé à la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse de délibérer sur ce projet d'acquisition et d'agrandissement avant le 31 décembre 2019. Ce projet sera, par la suite, repris et porté par la Communauté de communes du Pays Sostranien qui engagera les dépenses nécessaires.

Le plan de financement provisoire se présente de la façon suivante :

Plan de financement prévisionnel achat et travaux Tôlerie LSI			
DEPENSES (montant HT)		RECETTES (montant HT)	
Achat bâtiment			
Achat bâtiment LSI	210 000,00 €	Etat (DETR)	
		30%	108 000,00 €
Sous-total	210 000,00 €		
Travaux			
Bornage		Région	
Electricité		50%	180 000,00 €
Etanchéité			
Cloture			
Déplacement hachoire LSI		Autofinancement CCPS	
Portail d'accès		20%	72 000,00 €
Maitrise d'CEuvre			
Sous total	150 000,00 €		
Total	360 000,00 €	Total	360 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

Décision modificative sur le budget principal 2019 pour le reversement de la part départementale de la taxe de séjour.

Le Conseil Départemental de la Creuse a institué une taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour communale ou intercommunale. Cette taxe additionnelle s'élève à 10% du tarif de la taxe perçue par la collectivité.

La taxe additionnelle est recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe principale à laquelle elle se rapporte.

Son produit doit être reversé par la Collectivité au Département à la fin de la perception, conformément aux dispositions d'une convention intervenue entre la Communautés de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse et le Département.

En l'absence de crédits ouverts au budget prévisionnel 2019 il est proposé de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Compte	Fonction	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant
7398	01	Reversement part départementale taxe de séjour	5 000,00	7362	01	Produit part départementale de la taxe de séjour	5 000,00
			5 000,00				5 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

Compléments à la demande de subvention DETR pour financer les équipements informatiques à mettre en place dans le cadre de la défusion de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse au 1^{er} janvier 2020.

Par délibération en date du 4 novembre dernier, le Conseil Communautaire a délibéré pour demander à l'Etat de financer par des crédits DETR les équipements nécessaires au bon fonctionnement des 3 communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé de compléter les équipements proposés et de reprendre le plan de financement adopté comme suit

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Taux	Montant HT
1-Pays Sostranien:		1-Pays Sostranien:		
Equipelement informatique Centre aquatique	2 595,00	Subvention DETR		
Postes bureautique	2 236,66		50%	8 581,39
Récupération données	2 175,00			
Module dématérialisation ACTES PES Parapheur électronique	1 975,00	Autofinancement		
Interfaces CHORUS PASRAU PAYFIP	1 525,00		50%	8 581,39
Photocopieur	6 656,12			
Sous-total 1	17 162,78	Sous-total 1		17 162,78
2-Bénévent-Grand-Bourg:		2-Bénévent-Grand-Bourg:		
Equipelement informatique	3 115,00	Subvention DETR		
Logiciels CERIG	5 675,00	Taux	50%	8 312,48
Module dématérialisation ACTES PES Parapheur électronique	1 975,00			
Interfaces CHORUS PASRAU PAYFIP	1 525,00	Autofinancement		
Téléphonie	4 334,95		50%	8 312,48
Sous-total 2	16 624,95	Sous-total 2		16 624,95
3-Pays Dunois:		3-Pays Dunois:		
Photocopieur-imprimantes	6 188,00	Subvention DETR		
Interfaces CHORUS PASRAU PAYFIP	1 525,00		50%	12 966,65
Remise en place logiciels et formation	1 375,00			
Module dématérialisation ACTES PES Parapheur électronique	1 975,00	Autofinancement		
Equipelement informatique Serveur	9 346,67		50%	12 966,65
Postes bureautique	2 721,67	Sous-total 3		25 933,29
Téléphonie	2 801,95			
Sous-total 3	25 933,29			
4- Contractualisation		4- Contractualisation		
Equipelement informatique	2 070,00	Subvention DETR		
Sous-total 4	2 070,00		50%	1 035,00
		Autofinancement		
			50%	1 035,00
		Sous-total 4		2 070,00
		Subvention DETR 1+2+3+4		30 895,51
		Autofinancement 1+2+3+4		30 895,51
TOTAL GENERAL	61 791,02	TOTAL GENERAL		61 791,02

Pour mémoire et pour que chaque Communauté de Communes soit en mesure de fonctionner au 1^{er} janvier 2020 ; il est proposé de réaliser l'équipement en maîtrise d'ouvrage CCMVOC. Ensuite, la part autofinancement de chaque territoire sera impactée sur son résultat cumulé au 31/12/2019 (autofinancement ou emprunt-prêt relais décidé par chacun). L'autofinancement du service contractualisation sera réparti en 3 parts égales entre les 3 communautés de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.**

Opération « Territoire d'industrie »

Dans le cadre de l'opération « Territoire d'industrie », la CCMVOC, la CC Creuse Sud-Ouest et la CC Creuse Grand Sud se sont engagées dans une réflexion qui a vocation à aboutir, dès le mois de décembre 2019, à la signature d'un protocole d'accord, puis, dans un second temps, d'un contrat avec les différents partenaires qui sont l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et plusieurs opérateurs.

Un concours financier de l'Etat est prévu, en termes d'appui à l'ingénierie, à hauteur de 80 000€ dès cette année 2019. Cette somme a vocation à accompagner le recrutement d'un contractuel chargé de

mission « Territoire d'industrie » sur une durée de 2 ans. Elle sera attribuée dans le cadre d'un dispositif conventionnel.

Compte tenu de l'urgence qui s'attache à ce dossier – l'engagement des crédits du FNADT devant intervenir très rapidement- la Préfecture veut connaître la manière dont la CCMVOC souhaite s'organiser pour optimiser l'utilisation des crédits mobilisables.

Dans la mesure où, dès le 1^{er} janvier 2020, le « Territoire d'industrie » de l'Ouest et du Sud de la Creuse couvrira 5 EPCI, la Préfecture accepterait 2 voire 3 conventions distinctes.

En l'absence de besoins avérés sur les territoires du pays dunois et de Bénévent/Grand-Bourg tel qu'il ressort des échanges du groupe de travail « défusion », et dans l'attente de connaître les modalités de mise en œuvre à l'échelle du territoire Ouest Creuse, le Pays Sostranien, collectivité à laquelle est rattaché le chargé de mission économie, se propose pour être désignée cheffe de file et porteuse de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.**

Décision modificative d'augmentation de crédits sur le budget annexe Ateliers Relais

- Vu la décision de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse d'engager 2 opérations immobilières sur la Zone Industrielle du Cheix à la Souterraine ;
- Considérant l'insuffisance des crédits ouverts au budget primitif 2019 il est proposé de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits comme suit :

DEPENSES					RECETTES				
Compte	Fonction	Opération	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Opération	Libellé	Montant
2138	90	20	Achat Bâtiment SOMAC	900 000,00	1321	90	20	DETR Bâtiment SOMAC	468 645,00
2313	90	20	Travaux et frais sur Bâtiment SOMAC	662 150,00	1321	90	21	DETR Bâtiment Tôlerie LSI	108 000,00
					1322	90	20	Region Bâtiment SOMAC	781 075,00
					1322	90	21	Region Bâtiment Tôlerie LSI	180 000,00
2138	90	21	Achat Bâtiment Tôlerie LSI	210 000,00	1641	01	20	Emprunt Bâtiment SOMAC	312 430,00
2313	90	21	Travaux et frais sur Bâtiment Tôlerie LSI	150 000,00	1641	01	21	Emprunt Bâtiment Tôlerie LSI	72 000,00
TOTAL				1 922 150,00	TOTAL				1 922 150,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.**

Retrait de la délibération DEL-191104-03 en date du 4 novembre 2019 décidant un virement de crédits sur le budget principal concernant les amortissements

Considérant la régularisation des écritures d'amortissement passées sur le budget principal il est proposé de retirer la délibération visée en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.**

Retrait de la délibération DEL-191104-04 en date du 4 novembre 2019 décidant un virement de crédits sur le budget principal concernant les amortissements

Considérant la régularisation des écritures d'amortissement passées sur le budget principal il est proposé de retirer la délibération visée en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.**

Décision modificative sur le budget principal 2019 pour le financement des équipements informatiques à mettre en place dans le cadre de la défusion.

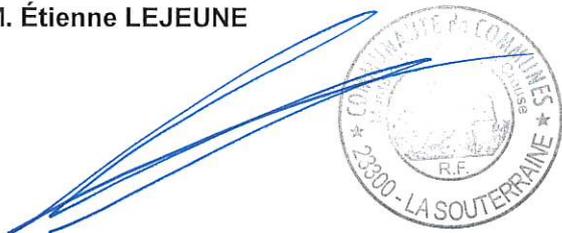
Considérant l'insuffisance des crédits ouverts au budget prévisionnel 2019 il est proposé de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits comme suit :

DEPENSES					RECETTES			
Compte	Fonction	Opération	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant
2051	020	HO	Logiciels	23 670,00	1321	020	Subvention DETR	30 895,00
2183	020	HO	Matériel de bureau & informatique	50 480,00				
2031	20	19002	Etude de préfiguration Scot	-43 255,00				
				30 895,00				30 895,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.**

**Le Président,
M. Étienne LEJEUNE**

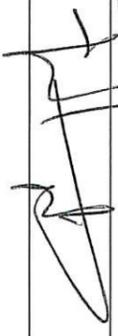
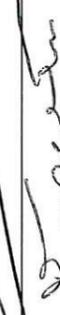
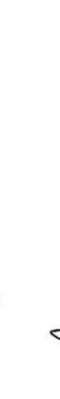


Les membres présents ont signé la feuille ci-jointe

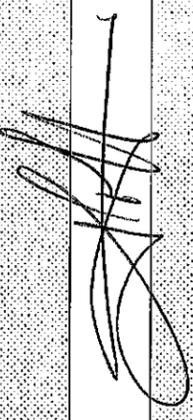
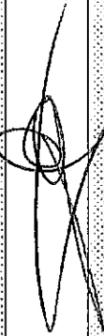
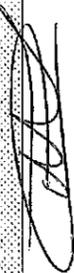
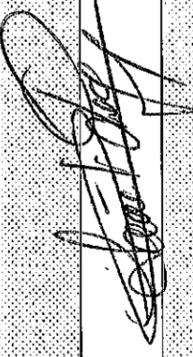
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTS & VALLEES OUEST CREUSE

Mercredi 27 novembre 2019 - 20H00 - SALLE des fêtes Rue du Coq à La Souterraine

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Monsieur	Jean-François	MUGUAY	Titulaire							
CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Madame	Karine	NADAUD	Titulaire							
CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Monsieur	Guy	DUMIGNARD	Titulaire							
CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Madame	Isabelle	MAZEIRAT	Titulaire							
CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	Titulaire							
CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Madame	Martine	ESCURE	Titulaire							
CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	Titulaire							
CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Madame	Fabienne	LUGUET	Titulaire							
CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Monsieur	Patrice	FILLOUX	Titulaire							
CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Madame	Sophie	CLEMENT	Titulaire							
CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Madame	Brigitte	JAMMOT	Titulaire							
CCPS	LA SOUTERRAINE	12	Monsieur	Gilles	LAVAUD	Titulaire							
CCPS	ST MAURICE LA SOUTERRAINE	3	Monsieur	Stéphane	PERIGAUD	Titulaire							
CCPS	ST MAURICE LA SOUTERRAINE	3	Madame	Marilyne	BEISSAT	Titulaire							
CCPS	ST MAURICE LA SOUTERRAINE	3	Monsieur	René	PHILIPPON	Titulaire							
CCPS	AZERABLES	2	Monsieur	Yves	AUMAITRE	Titulaire							
CCPS	AZERABLES	2	Monsieur	Gérard	CHAPUT	Titulaire							
CCBGB	BENEVENT L'ABBAYE	2	Monsieur	André	MAVIGNER	Titulaire							
CCBGB	BENEVENT L'ABBAYE	2	Monsieur	Bertrand	LABAR	Titulaire							
CCPD	DUN LE PALESTEL	2	Monsieur	Laurent	DAULNY	Titulaire							
CCPD	DUN LE PALESTEL	2	Madame	Mireille	MANEAU	Titulaire							
CCBGB	FURSAC	2	Monsieur	Thierry	DUFOUR	Titulaire							
CCBGB	FURSAC	2	Monsieur	Michel	MONNET	Titulaire							
CCBGB	LE GRAND-BOURG	2	Monsieur	Michel	NAVARRE	Titulaire							
CCBGB	LE GRAND-BOURG	2	Madame	Brigitte	DUBOIS	Titulaire							
CCPS	ST AGNANT DE VERSILLAT	2	Monsieur	Pierre	DECOURSIER	Titulaire							
CCPS	ST AGNANT DE VERSILLAT	2	Madame	Marie-Paule	GULYAS	Titulaire							
CCBGB	ARRENES	1	Monsieur	Jean	ROBERT	Titulaire							
CCBGB	ARRENES	1				Suppléant							
CCBGB	AUGERES	1	Monsieur	Michel	GASNET	Titulaire							
CCBGB	AUGERES	1	Monsieur	Claude	OBLÉD	Suppléant							

CCBGB	AULON	1	Madame	Josette	MOREAU	Titulaire	<i>PU A MAUIGNER</i>
CCBGB	AULON	1	Monsieur	Pascal	LEGRAND	Suppléant	
CCBGB	AZAT-CHATENET	1	Monsieur	Jean Bernard	QUINQUE	Titulaire	
CCBGB	AZAT-CHATENET	1	Monsieur	Alain	PARICAUD	Suppléant	
CCPS	BAZELAT	1	Monsieur	Patrice	PIARRAUD	Titulaire	<i>P. Piarraud</i>
CCPS	BAZELAT	1	Monsieur	Jean-Marie	HUSSON	Suppléant	
CCBGB	CEYROUX	1	Monsieur	Ludovic	DAGUET	Titulaire	
CCBGB	CEYROUX	1	Madame	Luce	PETITJEAN	Suppléante	
CCPD	CHAMBON SAINTE CROIX	1	Monsieur	Patrick	TIXIER	Titulaire	<i>Excuse</i>
CCPD	CHAMBON SAINTE CROIX	1	Madame	Christelle	CHENIER	Suppléante	<i>Excuse</i>
CCBGB	CHAMBORAND	1	Monsieur	Jean-François	LEBON	Titulaire	
CCBGB	CHAMBORAND	1	Madame	Brigitte	TUAL	Suppléante	
CCBGB	CHATELUS LE MARCHEIX	1	Monsieur	Thierry	PERONNE	Titulaire	
CCBGB	CHATELUS LE MARCHEIX	1	Monsieur	Alain	PEYLE	Suppléant	<i>[Signature]</i>
CCPD	CHENIERS	1	Monsieur	Gilles	GAUDON	Titulaire	<i>[Signature]</i>
CCPD	CHENIERS	1	Madame	Monique	GAUTHIER	Suppléante	
CCPD	COLONDANNES	1	Madame	Valérie	CABOCHE	Titulaire	
CCPD	COLONDANNES	1	Monsieur	François	PARBAUD	Suppléant	<i>[Signature]</i>
CCPD	CROZANT	1	Monsieur	Didier	LAVAUD	Titulaire	
CCPD	CROZANT	1	Monsieur	Jean-Louis	PAQUIGNON	Suppléant	
CCBGB	FLEURAT	1	Monsieur	Didier	BARDET	Titulaire	<i>Excuse Dommage pour le 25/01/2017</i>
CCBGB	FLEURAT	1	Madame	Danielle	MONTENON	Suppléante	
CCPD	FRESSELINES	1	Monsieur	Jean-Claude	DUGENEST	Titulaire	<i>[Signature]</i>
CCPD	FRESSELINES	1	Madame	Chantal	MAZAL	Suppléante	
CCPD	LA CELLE DUNOISE	1	Monsieur	Claude	LANDOS	Titulaire	
CCPD	LA CELLE DUNOISE	1	Monsieur	Pascal	LEMAITRE	Suppléant	<i>[Signature]</i>
CCPD	LA CHAPELLE BALOUÉ	1	Monsieur	Jacky	MARTINET	Titulaire	<i>[Signature]</i>
CCPD	LA CHAPELLE BALOUÉ	1	Monsieur	Daniel	JAMET	Suppléant	
CCPD	LAFAT	1	Monsieur	Serge	RIOLLET	Titulaire	
CCPD	LAFAT	1	Monsieur	Marie-Claude	GLENISSON	Suppléante	
CCPD	LE BOURG-D'HEM	1	Monsieur	Jean-Louis	BATHIER	Titulaire	<i>[Signature]</i>
CCPD	LE BOURG-D'HEM	1	Monsieur	Robert	DESCHAMPS	Suppléant	
CCBGB	LIZIERES	1	Monsieur	Bernard	LEFAURE	Titulaire	<i>[Signature]</i>
CCBGB	LIZIERES	1	Monsieur	Philippe	JAUBOIS	Suppléant	

CCPD	MAISON FEYNE	1	Madame	Hélène	FAIVRE	Titulaire	
CCPD	MAISON FEYNE	1	Monsieur	Jean	MATHEZ	Suppléant	
CCBGB	MARSAC	1	Madame	Marie-Jeanne	DE BASQUIAT	Titulaire	Excusé
CCBGB	MARSAC	1	Monsieur	Fodis	DU CLOUX	Suppléant	
CCBGB	MOURIOUX-VIEILLEVILLE	1	Madame	Jacqueline	DEDET	Titulaire	
CCBGB	MOURIOUX-VIEILLEVILLE	1	Monsieur	Thierry	MONDON	Suppléant	
CCPD	NAILLAT	1	Monsieur	Laurent	TARDY	Titulaire	
CCPD	NAILLAT	1	Monsieur	Marc	FERRAND	Suppléant	
CCPS	NOTH	1	Madame	Françoise	PUYCHEVRIER	Titulaire	
CCPS	NOTH	1	Monsieur	Robert	GOUPILLON	Suppléant	
CCPD	NOUZEROLLES	1	Monsieur	Jean-Pierre	LAURENT	Titulaire	
CCPD	NOUZEROLLES	1	Monsieur	Arnaud	AUJAY	Suppléant	
CCPD	SAGNAT	1	Monsieur	Philippe	BRIGAND	Titulaire	
CCPD	SAGNAT	1	Madame	Béatrice	DANGEON	Suppléante	
CCPS	ST GERMAIN BEAUPRE	1	Monsieur	Bernard	LE CORNEC	Titulaire	
CCPS	ST GERMAIN BEAUPRE	1	Monsieur	Alain	MALBERG	Suppléant	Excusé
CCBGB	ST GOUSSAUD	1	Monsieur	Bernard	LEROUDIER	Titulaire	Excusé
CCBGB	ST GOUSSAUD	1	Monsieur	Patrick	DOURDY	Suppléant	Excusé
CCPS	ST LEGER BRIDEREIX	1	Monsieur	Michel	BURILLE	Titulaire	
CCPS	ST LEGER BRIDEREIX	1	Monsieur	Frédéric	MALEFSAÏAN	Suppléant	
CCPS	ST PRIEST LA FEUILLE	1	Madame	Josiane	VIGROUX AUFORT	Titulaire	
CCPS	ST PRIEST LA FEUILLE	1	Monsieur	Yves	PRADEAU	Suppléant	
CCBGB	ST PRIEST LA PLAINE	1	Monsieur	Jean-Paul	CHAPUT	Titulaire	
CCBGB	ST PRIEST LA PLAINE	1	Monsieur	Jean	GUILLOIN	Suppléant	
CCPD	ST SEBASTIEN	1	Monsieur	Jean-Claude	CARPENTIER	Titulaire	
CCPD	ST SEBASTIEN	1	Madame	Annie	BOURGOIN	Suppléante	
CCPD	ST SULPICE LE DUNOIS	1	Monsieur	Gérard	DELAFONT	Titulaire	
CCPD	ST SULPICE LE DUNOIS	1	Monsieur	Bruno	DARDAILLON	Suppléant	
CCPS	VAREILLES	1	Madame	Micheline	SAINTE LEGER	Titulaire	
CCPS	VAREILLES	1	Monsieur	Jean-Luc	TONICHON	Suppléant	
CCPD	VILLARD	1	Monsieur	Daniel	FOREST	Titulaire	
CCPD	VILLARD	1	Monsieur	Alain	DUBREUIL	Suppléant	

ok